



COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION FINANCIERE ET LA RESILIENCE ECONOMIQUE (PAGFRE)- PHASE I

Antananarivo, le 3 octobre 2024

Dans le cadre de ses réformes économiques, l'Etat Malagasy à travers le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) annonce le lancement officiel de la première phase du **Programme d'Appui à la Gestion Financière et à la Résilience Economique (PAGFRE) Phase 1**, par la signature des accords de financement en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce programme vise à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la résilience de l'économie Malagasy, avec un accent particulier sur la gouvernance financière et le secteur énergétique.

Le PAGFRE 1, doté d'un financement total de **50 millions d'Unités de Compte (UC)**, a pour objectif de soutenir le budget national pour l'exercice 2024 tout en permettant au pays d'engager des réformes économiques majeures. Ce financement à titre de prêts se divise en **20 millions UC accordés par le Fonds Africain de Développement (FAD)** et **30 millions UC de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT)**.

L'objectif principal du programme est de renforcer la stabilité macroéconomique de Madagascar, en augmentant l'espace budgétaire et en allouant des ressources supplémentaires aux secteurs prioritaires comme l'énergie. Ainsi, ce soutien budgétaire général permettra de consolider l'économie Malagasy tout en assurant une croissance durable et inclusive à long terme.

L'un des axes centraux du PAGFRE 1 est **l'amélioration de la gestion des finances publiques**. Pour se faire, le programme se focalise sur plusieurs réformes clés, notamment : (i) l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales, afin de garantir une augmentation des revenus de l'Etat ; (ii) le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques, en mettant l'accent sur une gestion plus transparente et responsable ; et (iii) la lutte contre la corruption, avec la mise en place de nouveaux outils de gestion, comme le **Système de l'Administration Fiscale Intégré (SAFI)** et un registre des bénéficiaires effectifs.

Dans le cadre du PAGFRE 1, le secteur de l'énergie occupe également une place prépondérante. Le programme prévoit de renforcer la gouvernance du secteur énergétique en améliorant la transparence et l'efficacité de ses opérateurs, entre autre la JIRAMA. D'ici 2025, l'objectif est d'augmenter la part des **énergies renouvelables** dans le mix énergétique, la faisant passer de **45% à 55%**. Ce changement soutiendra la transition énergétique du pays, et contribuera également à la réduction des coûts de production d'énergie, renforçant ainsi la compétitivité de l'économie Malagasy.

Le Gouvernement Malagasy a fixé des objectifs clairs pour cette première phase du PAGFRE, qui doivent être atteints d'ici 2025. Pour ne citer que : (i) **l'augmentation des recettes fiscales** de 12.2% à 13% du PIB, grâce à une meilleure mobilisation des ressources fiscales ; (ii) **l'amélioration de la gouvernance économique**, avec une progression de la note EPIP de 3.1 à 3.3, reflétant une gestion plus efficace des affaires publiques ; (iii) **la hausse de l'investissement privé**, qui devrait passer de 25.3% à 29% du PIB, stimulant ainsi la croissance économique à long terme ; et (iv) **l'amélioration de la performance de la JIRAMA**, avec un objectif de taux de recouvrement de 60%, lui permettant d'optimiser ses opérations et de mieux répondre aux besoins énergétiques du pays.

Pour parvenir à ces accords de financement, des actions préalables ont été initiées par la Partie Nationale, notamment :

- L'adoption en conseil du Gouvernement d'un décret portant le redéploiement complet du SAFI ;
- L'élaboration et adoption d'un arrêté ministériel du MEF portant sur la mise en place d'un comité sur les risques budgétaires ;
- L'adoption d'un arrêté ministériel du MEF portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques ;
- La nomination par le président du Comité national Partenariat Public Privé (PPP) des membres du comité de suivi pour la relecture de la loi PPP ;
- Le plan d'actions d'amélioration de la performance technique et financière à court terme de la JIRAMA, qui inclut l'installation des compteurs prépayés avec objectif de réduire les transferts de l'État envers la JIRAMA ;
- La proposition de projets de Partenariat Public-Privé pour le développement des énergies renouvelables.

La cérémonie de signature, qui a eu lieu ce jour, marque donc un tournant dans la mise en œuvre de cette politique ambitieuse qui contribue fortement à la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat. Le PAGFRE 1, en partenariat avec la BAD, met Madagascar sur la voie d'une croissance économique plus résiliente, avec des bénéfices qui devraient être ressentis à moyen et long terme.

Contacts :

Communication Externe/MEF : servicecomexterne2024.mef@gmail.com, +261 34 58 148 86